



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Madame Lucie VANDENBORNE** demeurant Rue Croupet des Creux 12 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Rue Croupet des Creux, 12 à 4130 Esneux** et cadastré division 2, section A n°488C8.

La demande vise les travaux suivants : **Isolation thermique par l'extérieur de la maison existante, par la pose d'un parement en liège** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme (ensemble urbanistique n°3) pour les raisons suivantes :

- les plaques de liège ne font pas partie de la liste des matériaux de parement autorisés par le Règlement.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 05 juin 2026 au 19 juin 2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be